

REPONSE A LA CONSULTATION DU



Consultation sur le lancement de services audiovisuels numériques par voie hertzienne et le suivi du plan stratégique de transition numérique

REPONSES AU QUESTIONNAIRE



I - PREAMBULE

Un plan de fréquences a été adopté lors de la seconde session de la conférence régionale des radiocommunications (CRR-06) de l'UIT qui s'est tenue à Genève en mai et juin 2006. L'Accord régional sur la radiodiffusion numérique conclu lors de cette conférence porte sur la bande III (174-230 Mhz) et les bandes IV-V (470-862 Mhz) et remplacera l'Accord de Stockholm de 1961 sur la radiodiffusion analogique. Le nouveau plan numérique repose sur les normes de radiodiffusion T-DAB (sonore) et DVB-T (télévisuelle).

VDL, seul opérateur de radiodiffusion indépendant en Belgique, a beaucoup participé, par l'intermédiaire de sa maison mère, aux différentes réunions internationales de planification de fréquences qui ont permis d'aboutir aux accords rappelés ci-dessus.

La consultation, lancée aujourd'hui par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, porte sur le lancement de services audiovisuels en général. La réponse proposée par VDL dans le présent document concerne principalement la radio numérique. Par ailleurs, VDL, qui n'est pas éditeur de service, se propose à travers cette réponse, d'apporter des éléments de réflexion basés sur l'expérience d'un opérateur de diffusion, acquise sur le terrain, ainsi bien en Belgique qu'en France.

Rappelons que VDL est une société dont le siège est en France et qui développe ses activités depuis 25 ans dans 3 métiers : la diffusion de radios en FM, la diffusion numérique de radios et la commercialisation d'équipements d'encodage et de multiplexage dans le monde entier avec les technologies DAB, DAB+ et DMB.

II – REPOSE AUX QUESTIONS

Dans un souci de clarté de l'exposé, nous nous proposons de répondre aux questions proposées de façon groupée. Pour mémoire, nous rappelons ci-après l'énoncé des questions sur lesquelles nous sommes à même d'apporter des éléments de réponse :

Question n°17. Dans quelle mesure le secteur des radios privées envisage-t-il de déployer d'une offre de services de médias audiovisuels sonores en mode terrestre numérique ? Si oui, en fonction de quelle(s) norme(s) de diffusion (T-DAB, T-DAB+ ou TDMB) et selon quel modèle de financement ?

Question n°18. Dans l'hypothèse où un développement est envisagé, faut-il privilégier le déploiement rapide d'un réseau à couverture communautaire sur la couche 2, ou plutôt attendre la disponibilité de la couche 3 à l'horizon 2012 ?

Question n°19. Selon vous, quelle(s) solution(s) peu(ven)t être envisagée(s) pour garantir l'accès au numérique des radios indépendantes ?

II.1- Bien que VDL ne soit pas un éditeur de services, il nous semble utile de **démarrer sans délai la radio numérique en Belgique** même si cela passe, pour la bande III, par une phase transitoire durant laquelle seront attribuées les fréquences disponibles avant l'arrêt des émetteurs analogiques de télévision.



En effet, en présence d'une demande immédiate des opérateurs concernant une ressource rare, il est important d'utiliser rapidement toutes les bandes disponibles affectées à la radio numérique pour manifester ainsi la volonté des acteurs du monde la radio d'occuper l'espace qui leur a été réservé.

Il est certain que pour la bande III cette situation transitoire amènera à terme des réaménagements de fréquences après l'extinction des émetteurs analogiques. Cet état de fait sera quasiment sans conséquence pour les auditeurs comme pour les éditeurs de services mais pourra nécessiter quelques modifications techniques pour les opérateurs de diffusion (problèmes de filtres et modification des émetteurs).

Il est donc important de limiter l'ampleur de cette mise à niveau des réseaux. Pour ce faire, il pourrait être judicieux de rapprocher les données concernant les fréquences disponibles de celles ressortant de la planification élaborée lors de la conférence CRR06, de façon que le plus grand nombre de fréquences définitives soit d'ores et déjà attribué dans la phase transitoire.

A cet égard, nous suggérons d'utiliser dans la phase transitoire **une planification basée sur la disponibilité immédiate des fréquences suivante : le 11B (en protégeant l'émetteur TV de l'Eglise), le 6A, le 6B et le 6D, en plus du 12A.** Ceci permettrait de démarrer des services de radio numérique en MFN (soit ville par ville) avec une planification adaptée.

L'idée serait ensuite d'arriver à terme, en 2012, à **une planification utilisant complètement le canal 6** avec la répartition suivante :

- couches CFWB en Bande III : programmes du service public et radios commerciales à vocation généraliste (bloc 12B et 11B),
- couche provinciale en Bande III : radios commerciales avec décrochage local ou vocation provinciale (bloc 5C, 5B, 8D, 5B, 11D),
- couche locale en Bande III : réseaux multivilles et radios locales commerciales ou associatives (bloc 6A, 6B, 6C, 6D).

II.2- En ce qui concerne les **technologies de diffusion**, elles sont reprises dans le tableau suivant, avec les débits généralement constatés en fonction des types de programme diffusé :

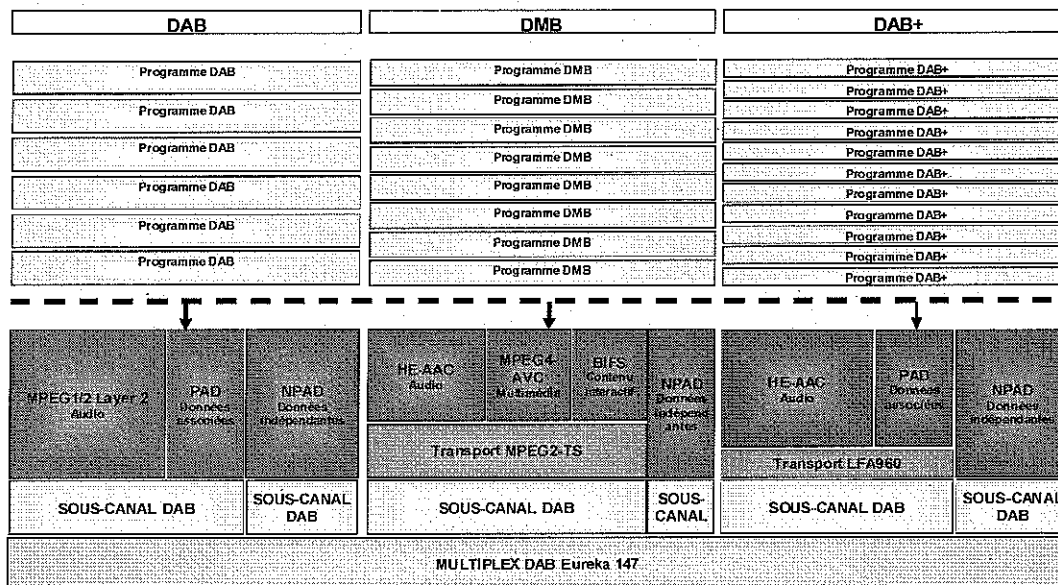
Débits des services en DAB, DMB et DAB+

kbit/s	Débit audio		Débit service avec surdébit		
	MPEG1/2 Layer II	MPEG4	DAB	DMB +"vidéo mini"	DAB+
Haute qualité	192	96	192	144	104
Radio musicale	160	64	160	128	80
Qualité "FM"	128	48	128	104	56
Radio généraliste mono	112	48	112	120	56
Radio talk	80	32	80	104	40
Nbre de programmes par multiplex	Haute qualité		6	8	11
	Qualité "FM"		9	11	20



Par ailleurs, il convient de souligner que **toutes les technologies DAB, DAB+ et DMB sont compatibles entre elle et peuvent cohabiter sur un même multiplex** comme le présente le schéma suivant :

FLUX DAB, DMB et DAB+



En ce qui concerne **les données associées au programme audio**, compte tenu de l'évolution des technologies et des applications multimédias, de nombreux pays semblent ne pas figer la répartition entre le débit des données et le débit audio.

En ce qui concerne **les données non associées**, la politique qui pourrait être suivie quant à leur poids relatif au sein d'un multiplex, devrait découler d'un croisement entre les disponibilités de la ressource et la nature des applications recherchées. Ainsi, dans la période transitoire, la rareté spectrale de la ressource en bande III devrait conduire à ne pas accepter de services autres que sonores sur les multiplex concernés ; dans une phase ultérieure, ces mêmes services pourraient être autorisés à occuper une place limitée dans les multiplex (à titre d'exemple, en Grande Bretagne 30% du multiplex mesurés en moyenne sur 24 heures). Outre les informations sur le trafic routier (IPEG), des applications de mise à jour de contenu multimédias (images, textes) dans des véhicules (bus, train) peuvent être envisagées grâce à ces canaux de données.

